



Traité Zevahim

Michna 8 - Chapitre 10

אָמַר רַבִּי שְׁמַעוֹן:
אִם רָאִיתָ שֶׁמֶן שֶׁהוּא מִתְחַלֵּק בְּעֶזְרָה,
אֵין אַתָּה צָרִיךְ לִשְׁאֹל מֶה הוּא,
אַלּא מוֹתֵר רִקִּיקִי מִנְחוֹת יִשְׂרָאֵל,
וְלֹג שֶׁמֶן שֶׁל מִצֹּרֶעַ.
אִם רָאִיתָ שֶׁמֶן שֶׁהוּא בָּתוּן עַל גְּבִי הָאֲשִׁים,
אֵין אַתָּה צָרִיךְ לִשְׁאֹל מֶה הוּא,
אַלּא מוֹתֵר רִקִּיקִי מִנְחוֹת כֹּהֲנִים
וּמִנְחַת כֹּהֵן הַמְּשִׁיחַ;
שֶׁאֵין מִתְנַדְּבִים שֶׁמֶן.
רַבִּי טַרְפוֹן אוֹמֵר,
מִתְנַדְּבִים שֶׁמֶן:

Rabbi Chimon dit : « Si tu vois de l'huile distribuée dans la cour du Temple[pour la consommation des Kohanim et que tu cherches à en connaître la nature], tu n'as pas besoin de demander de quoi il s'agit.[Il s'agit] plutôt d'un reste[de l'huile] des galettes des offrandes des Israélites[après qu'ils les ont enduites d'un peu d'huile], ou[d'un reste de la]bûche d'huile d'un lépreux[après qu'on lui en a versé une petite quantité. » Si tu vois de l'huile qui est placée sur les flammes[de l'autel à la manière d'une offrande], tu n'as pas besoin de demander de quoi il s'agit.[Il s'agit] plutôt d'un reste[de l'huile] des galettes des offrandes des Kohanim, ou[d'un reste de l'huile de] l'offrande du Kohen oint,[qui nécessite beaucoup d'huile et qui est entièrement brûlée sur l'autel. » La Michna ajoute : « On ne peut pas dire que l'huile distribuée aux Kohanim ou brûlée sur l'autel a été apportée en offrande], car on ne peut pas donner d'huile[en offrande. »] Rabbi Tarfon dit : On peut donner de l'huile[en guise d'offrande].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions